

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE A DÉPOSÉS

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Duration (3 mois, 6 mois, Un an), Location (Rhône et départ. limit., Autres départements, Étranger), Price (5 fr., 7 fr., 10 fr.).

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort... A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

Les Elections municipales DU 17 AVRIL

L'administration préfectorale vient de faire afficher à Lyon l'arrêté convoquant les citoyens le 17 avril prochain, à l'effet de procéder dans quatre arrondissements, aux élections municipales complémentaires.

Cette consultation du corps électoral se produit dans des circonstances qui donneront à la réponse des électeurs municipaux une importance exceptionnelle.

Le scrutin du 17 avril aura, en effet, un double caractère : il portera à la fois sur les questions municipales qui intéressent la ville de Lyon et sur les questions de politique générale qui intéressent le parti républicain dans son ensemble.

On soutiendra le contraire, et il faut s'attendre, dès demain, à voir la presse opportuniste s'efforcer à baptiser le débat, à le circonscire sur le terrain municipal.

On va répéter à satiété qu'il n'y a pas de politique dans cette affaire; qu'il s'agit uniquement pour la population de choisir de bons administrateurs intelligents, laborieux, ayant l'expérience pratique nécessaire et avant tout soucieux de la bonne gestion des finances de la Ville.

Voilà ce qu'on dira avant le vote, mais après le scrutin, s'il est favorable aux candidats opportunistes, ce sera une autre antienne.

Les mêmes feuilles qui auront contesté auparavant le caractère politique du scrutin démontreront par A plus B que la question municipale est purement secondaire et que les électeurs ont bien en l'intention en déposant leurs bulletins dans l'urne, d'émettre un vote politique.

Et bien, ce que nos adversaires auront la franchise de dire après coup, s'ils sont vainqueurs, nous le disons dès aujourd'hui et sans attendre le résultat de la lutte qui va s'ouvrir.

Il n'est pas possible, en effet, de contester sérieusement, qu'une élection, fût-elle municipale, qui met en mouvement cinquante mille électeurs inscrits dans la seconde ville de France, n'est pas une élection politique.

Dans la longue et difficile période qui a suivi les élections, en majorité royalistes, du 8 février 1871, les hommes de la gauche n'ont jamais cessé de faire ressortir la signification et les conséquences politiques de chaque élection.

La tactique était recommandée par Gambetta lui-même, et c'est en suivant ses conseils, sur ce point, que le parti républicain a conquis pied

à pied sur les monarchistes, la majorité dans les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils généraux et enfin dans le Parlement.

Usons du même procédé. N'oublions jamais qu'il y a à côté de l'intérêt municipal ou régional, un intérêt général, un intérêt de parti. Considérons chaque scrutin comme un engagement partiel dans la campagne engagée par nous contre le parti des Satisfaites.

Ayons toujours un candidat sur les rangs devant le candidat opportuniste, et n'en ayons jamais qu'un seul à la fois.

Mettons toujours, et partout, notre programme en avant, et faisons toujours flotter notre drapeau au vent des batailles électorales.

C'est par ce moyen que nous ferons connaître l'un et l'autre à la Nation et que nous les ferons adopter tous deux.

Ernest VAUQUELIN.

LE PORT MILITAIRE DE BIZERTE

Tunis, 23 mars.

Le lieutenant de vaisseau Massé, ayant été rappelé en France, le ministre de la marine a désigné le lieutenant de vaisseau Vignot pour continuer les études relatives à la création d'un port militaire à Bizerte.

Actuellement, on drague le canal de communication de la mer au lac; le croiseur le D'Estrees fait de fréquents voyages entre la Goulette et Bizerte pour le service des travaux.

NOUVELLE GRÈVE

Valenciennes, 23 mars

Sur les cinq cents ouvriers des mines de Vicoigns (arrondissement de Valenciennes), cent vingt viennent de se mettre en grève.

Ils réclament une augmentation de salaire. Tout est calme.

Protestation de la Municipalité de Marseille

Marseille, 23 mars

Les conseillers municipaux socialistes publient une protestation contre la dissolution du conseil qu'ils déclarent être une grave atteinte au suffrage universel et un acte renouvelé de l'ordre moral. Ils terminent en faisant appel du jugement auprès de l'opinion publique.

LES ALLEMANDS EN ALSACE

Berlin, 23 mars.

Le Reichstag a adopté, en seconde lecture, le budget de la guerre, et a voté à une grande majorité la création d'une école de sous-officiers à Neut-Brisach.

Le général Bronsart de Schellendorf, ministre de la guerre, a pris la parole pour soutenir la demande de ce crédit, que le précédent Parlement avait plusieurs fois repoussé. Il a exposé que l'établissement de cette école avait pour but d'unir plus intimement l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, et à ce propos il a déclaré que jamais, et à aucun prix, l'Allemagne ne consentirait à rétrocéder ces provinces à la France.

Berne, 23 mars.

On mande d'Alsace-Lorraine à la Gazette Nationale que les bruits concernant le personnage choisi pour remplacer M. Hoffmann, secrétaire d'Etat, sont dénués de fondement; on ajoute qu'il faut considérer comme on ne

peut plus probable que le poste de secrétaire d'Etat restera vacant et que le gouverneur de l'Alsace-Lorraine s'occupera des affaires administratives d'une façon plus immédiate. La Gazette nationale apprend, d'un autre côté, qu'il est très probable que le Parlement allemand prendra désormais une plus grande part à la législation des pays annexés, et qu'il est même possible que la Constitution adoptée en 1870 pour l'Alsace-Lorraine soit modifiée en ce sens.

LETTRE DE PARIS

Paris, 23 mars.

L'élection de M. Ribot n'a surpris personne : elle était assurée d'avance, puisqu'il était le seul candidat sérieux qui se présentait aux suffrages des électeurs du Pas-de-Calais. C'est, depuis le commencement de la législature, le cinquième département reconquis par la République. Quatre autres élections, — dans le Nord, l'Aveyron, la Manche, et les Basses-Pyrénées, — avaient précédé celle-ci et avaient eu le même heureux résultat.

Voilà donc cinq sièges gagnés, et certainement il y a lieu de s'en réjouir, encore que les nouveaux élus ne soient pas de bien fermes défenseurs des principes démocratiques. Mais il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que dans presque toutes ces élections, la réaction n'a pas été battue; elle s'est dérobée. Parfois son abstention a été déterminée par l'impossibilité de trouver un candidat ayant chance de succès (et c'est précisément le cas pour le Pas-de-Calais); parfois aussi la droite a reculé devant les frais énormes qu'exigeait nécessairement la pratique du scrutin de liste, même quand cette liste ne portait qu'un seul nom.

En somme, nous ne savons pas ce qui se passera demain, dans ces mêmes départements, si de nouvelles élections générales étant devenues nécessaires, la droite engageait sérieusement la lutte, comme elle l'a fait en 1885, et déployait toutes ses ressources. Il serait imprudent, je crois, de s'endormir dans une sécurité trompeuse, et de croire que la bataille est décidément gagnée parce qu'on a vaincu à peu près sans combat — sauf dans le Nord, pourtant, où la période électorale a été très chaude.

Sans aucun doute, les fautes énormes commises par les opportunistes, durant le déplorable ministère Ferry, ont été pour beaucoup dans le succès relatif que les royalistes et bonapartistes ont remporté il y a dix-huit mois. Aujourd'hui encore, les mêmes causes produiraient inévitablement les mêmes effets, et la rentrée aux affaires de l'homme néfaste à qui nous devons l'effroyable aventure tonkinoise serait pour les conservateurs le gage d'une nouvelle victoire.

On assure cependant, et d'une façon de plus en plus affirmative que la coterie dont MM. Ferry et Raynal sont les chefs incontestés songe très sérieusement à livrer un cabinet actuel, de concert avec la droite, un assaut décisif. La bataille s'engagerait au mois de mai, dès la rentrée des chambres. M. de Freycinet serait du complot, et en échange de sa coopération le ministère des affaires étrangères lui serait réservé dans la future combinaison ministérielle.

Les conjurés ne se feraient d'ailleurs aucune illusion sur l'accueil que leur réserverait la Chambre, et dès maintenant, en prévision d'un échec parlementaire, ils seraient résolus à s'appuyer sur le Sénat et à employer tous les moyens de résistance, jusques et y compris la dissolution. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette

hypothèse d'un appel aux électeurs a été posée très nettement par l'un des plus importants journaux opportunistes, la Gironde. Or, la Gironde est notoirement l'organe de M. Raynal, lequel est devenu, surtout depuis six mois, le chef effectif et réel de la coterie ferryste. Car M. Jules Ferry, ostensiblement du moins, affecte de se tenir de plus en plus à l'écart et laisse à son lieutenant Raynal toute initiative et toute direction. Même on répand le bruit que le châtelain de Poucharrupt, l'inventeur des « destructions nécessaires » (style de 1869), se dispose à entreprendre un petit voyage.

Je ne crois pas beaucoup, pour ma part, à la sincérité de cette quasi-abdication de M. Ferry; ce dernier a montré, en effet, une soif de pouvoir qui ne paraît pas devoir s'éteindre de sitôt-mais depuis le jour où il a dû grimper prestement à l'échelle et escalader un mur, afin d'échapper au châtement que lui réservait la foule massée sur le quai d'Orsay, l'auteur du trop fameux article 7, a parfaitement conscience de son impopularité et comprend à merveille que, pour faire réussir une manœuvre au succès de laquelle il serait personnellement intéressé, la première condition est qu'il reste dans la coulisse et ne se montre qu'au dernier moment.

Si donc l'intrigue ourdie par M. Raynal réussissait, on peut être certain de voir repaître aux affaires le compère Ferry; ce qui, du coup, augmenterait singulièrement les chances des candidats réactionnaires en cas de dissolution suivie d'élections générales.

Que les opportunistes aient conçu ce beau projet, cela n'a rien qui puisse surprendre : on sait à quel point ils sont avides de gouverner, et on n'ignore pas que, pour conserver le pouvoir une fois qu'ils l'ont reconquis, aucun moyen ne leur répugnerait. Mais il me paraît que ces candidats perpétuels aux portefeuilles ont, dans leurs calculs, oublié de tenir compte d'un facteur important : l'opinion de M. Grévy. Oh! je sais bien que l'on compte, par vain espoir, les scrupules du président, sur l'influence très réelle, qui sur son esprit fascinant et subtil Freycinet. Mais il ne méritait nullement de démontrer que cette influence soit assez puissante pour déterminer M. Grévy à prendre une mesure aussi grave, aussi aventureuse que la dissolution.

Le plan attribué à l'association Ferry-Freycinet-Raynal pêche donc par la base. De toutes les éventualités qu'il prévoit, une seule est certaine : la mise en minorité, à très bref délai, du cabinet opportuniste, s'il parvient à se former. Peut-être serons-nous condamnés à subir cette épreuve; mais, qu'il en soit bien persuadé, l'épreuve sera courte... heureusement pour la République!

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Par fil spécial de la « Tribune »

LE PARLEMENT

L'ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS

Paris, 23 mars.

La commission de l'organisation municipale de Paris a entendu aujourd'hui M. Goblet sur la question de proportionnalité.

La commission est hostile sur ce point aux vues du gouvernement. M. Maillard a demandé si on pouvait

compter sur la neutralité bienveillante du gouvernement.

M. Goblet a consenti à la mise à l'ordre du jour de la discussion du rapport de M. Folliet, tendant à la séparation des deux conseils et de celle du rapport de M. Cordier sur l'électorat, afin qu'on puisse discuter fructueusement cette double question avant les élections prochaines.

RÉUNION DE LA GAUCHE RADICALE

Paris, 23 mars.

Les membres de la gauche radicale se sont réunis aujourd'hui.

A propos de la nomination de la commission du budget, le groupe s'est prononcé contre le scrutin de liste, à l'unanimité moins cinq voix, et a décidé de demander le renvoi du projet Dauphin sur la contribution mobilière à la commission de l'impôt sur le revenu.

LA DROITE ET LE BUDGET

Paris, 23 mars.

Le groupe parlementaire de l'Union des Droites vient de se réunir.

Il a décidé à l'unanimité de n'accepter dans la commission du budget qu'une représentation numérique proportionnelle au nombre des députés de la droite dans l'assemblée, c'est-à-dire qu'il exige l'admission de neuf commissaires ou qu'il refuse tout accès dans la commission du budget.

COMMISSION DES SOUS-PRÉFECTURES

Paris, 23 mars.

La Commission des sous-préfectures a décidé dans sa réunion d'aujourd'hui :

1° Que toute demande en dégrèvement de contribution serait, quel qu'en soit le chiffre, soumise au juge de paix qui devra statuer tous les trois mois en dernier ressort, jusqu'à concurrence de cent francs et à charge d'appel devant le tribunal civil au-delà de ce chiffre.

2° Que toutes les autres contestations seront portées devant les tribunaux de droit commun et soumises à la procédure également en vigueur devant les conseils de préfecture, avec dispense d'enregistrement et de timbre.

Quant aux contestations de grande voirie, elle en a attribué la compétence aux juges de paix, sous réserve d'appel, devant le tribunal civil, si la condamnation excède 5 francs.

La commission a ensuite adopté l'article 19 du projet Colfavru, autorisant les Conseils élus à adresser directement leurs communications aux préfets.

Elle a réservé les articles 11 à 17, jusqu'après l'organisation des conseils cantonaux.

Enfin elle a décidé que le recrutement des conseillers de préfecture serait fait par un concours annuel. Les candidats devront être licenciés en droit ou avoir dix ans de service de préfecture.

COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 23 mai.

Le Commission de l'Armée s'est réunie aujourd'hui. Le colonel Plazanet a donné sa démission de membre de la commission à la suite de la lettre adressée au ministre de la guerre, qui avait méconnu les droits de ladite commission, par M. de Mahy, son président.

M. de Mahy a protesté en disant que la lettre du général Boulanger contenait amende honorable à la Commission.

Malgré les instances de ses collègues, le colonel Plazanet maintient sa démission et quitte la salle des délibérations.

Après son départ, le texte de la

lettre précédemment adressée au ministre de la guerre par M. de Mahy est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Voici le texte de la lettre qui a donné lieu à l'incident Plazanet :

Paris, 17 mars 1887.

Monsieur le Ministre, J'ai reçu, cette nuit, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, hier, en réponse, à la mienne de l'autre jour. J'en suis très touché et suis assuré de n'être pas dévoué par la commission en me faisant, dès aujourd'hui, son interprète.

Voire lettre sera communiquée à la Commission, dans sa prochaine séance, mercredi. Elle sera heureuse que le malentendu qui a failli surgir entre elle et vous soit aplani. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement.

Aucune mésintelligence, aucune arrière-pensée ne peuvent subsister de part ni d'autre, après un échange d'explications aussi franches et aussi loyales.

Veillez agréer, etc. Signé : de Mahy.

Après le départ du colonel Plazanet, la Commission s'est occupée de la situation des députés-soldats, en cas de mobilisation. Elle est favorable à la thèse rangeant les députés dans le droit commun. Toutefois elle a chargé M. Laisant de faire un rapport sur ce point spécial.

RÉUNION DE L'UNION DES GAUCHES

Paris, 23 mars.

L'Union des gauches s'est réunie aujourd'hui.

Le bureau a informé le groupe de la décision qui a été prise selon la mission qui lui avait été confiée, de présenter la candidature de M. Spuller à la vice-présidence de la Chambre vacante par suite du décès de M. Buyat.

On a abordé ensuite la question de savoir s'il convenait de maintenir à la Commission spéciale, ainsi que la Chambre l'a décidé hier, l'examen du projet Dauphin sur une nouvelle assiette de l'impôt ou s'il valait mieux demander le renvoi à la Commission du budget.

Après un échange d'observations entre MM. Thomsson, Ricard, Casimir Périer, le groupe a décidé à une grande majorité de soutenir les candidats qui maintiendraient la méthode de travail acceptée hier par la Chambre.

INFORMATIONS

MARTYRS DE LA LIBERTÉ EN RUSSIE

Londres, 23 mars.

Le bruit court que les six individus arrêtés sur la perspective Newsky ont été pendus dans la citadelle où ils étaient internés; Degaïeff aurait été également exécuté. Ce bruit mérite confirmation.

VOYAGE DE MINISTRES

Paris, 23 mars.

MM. Berthelot et Millard quitteront Paris le 8 avril, allant en Algérie. M. Berthelot demeurera à Alger; M. Millard ira jusqu'à Oran. Les deux ministres iront ensuite à Tunis par Bône et Guelma. Ils rentreront en France après s'être arrêtés à Ajaccio.

TRANSLATION DE LA FACULTÉ DE DOUAI

Paris, 23 mars.

La commission du conseil supérieur de l'enseignement a voté, à l'unanimité moins deux voix, la translation de la Faculté de droit de Douai à Lille.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE TUNIS A ALGER

Alger, 23 mars.

L'inauguration officielle du chemin de fer de Tunis à Alger aura lieu en avril; on annonce que le gouverne-

ment de comprendre son ignorance. Une honte secrète, un chagrin caché le rongèrent dès lors : il ne savait rien, il n'osait causer de ces choses qui le passionnaient, l'égalité de tous les hommes. Égalité qui voulait un partage entre eux des biens de la terre. Aussi se mit-il pour l'étude du tout sans méthode des ignorants, animés de science. Malheureusement, il était en correspondance régulière avec Puchart, plus instruit, plus lancé dans le mouvement socialiste. Il se fit envoyer des livres, dont la lecture mal digérée acheva de l'exalter : un livre de médecine surtout, l'Hygiène du mineur, où un docteur belge avait résumé les maux dont se meurt le peuple des houillères; sans compter des traités d'économie politique d'une aridité technique incompréhensible, des brochures anarchistes qui le bouleversaient, d'anciens numéros de journaux qu'il gardait ensuite comme des arguments infécutables, dans des discussions impossibles. Souvenant, du reste, lui prêtait aussi des volumes, et l'ouvrage sur les sociétés coopératives l'avait fait répéter pendant un mois d'une association universelle d'échange, abolissant l'argent, basant sur le travail la vie sociale entière. La honte de son ignorance s'en allait, il lui venait un orgueil, depuis qu'il se sentait penser.

(A suivre).

Peuillon de LA TRIBUNE du 24 Mars 1887

45

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

II

L'orage menaçait toujours, des rires montèrent, dès qu'on eut quitté les maisons éclairées, pour se perdre dans la campagne noire.

Un soufflé ardent sortait des blés murs, il dut se faire beaucoup d'enfants, cette nuit-là. On arriva débâché au coron. Ni les Leraque ni les Maheu ne soupèrent avec appétit, et ceux-ci dormaient en achevant leur bouilli du matin.

Etienne avait emmené Chaval boire encore chez Rasseneur.

— J'en suis dit Chaval, quand le camarade lui eut expliqué l'affaire de

la caisse de prévoyance. Tape là-dedans, tu es un bon!

Un commencement d'ivresse faisait flamber les yeux d'Etienne. Il cria : — Oui, soyons d'accord... Vois-tu, moi, pour la justice je donnerais tout, la boisson et les filles. Il n'y a une chose qui me chauffe le cœur, c'est l'idée que nous allons balayer les bourgeois.

III

Vers le milieu d'août, Etienne s'installa chez les Maheu, lorsque Zacharie marié put obtenir de la Compagnie, pour Philomène et ses deux enfants, une maison libre du coron; et dans les premiers temps, le jeune homme éprouva une gêne en face de Catherine.

C'était une intimité de chaque minute, il remplaçait partout le frère aîné, partageait le lit de Jeanlin, devant le lit de la grande sœur. Au coucher, au lever, il devait se déshabiller, se rhabiller près d'elle, la voyait elle-même ôter et remettre ses vêtements. Quand le dernier jupon tombait, elle apparaissait d'une blancheur pâle, de cette blancheur transparente des blondes anémiques; et il éprouvait une continuelle émotion à la trouver si blanche les mains et le visage déjà gâtés, comme trempée dans du lait, de ses talons à son col, où la ligne du hâle tranchait nettement en un collier d'ambre. Il affectait de se

détourner; mais il la connaissait peu à peu; les pieds d'abord que ses yeux baissés rencontraient; puis, un genou entrevu, lorsqu'elle se glissait sous la couverture; puis, la gorge aux petits seins rigides, dès qu'elle se penchait le matin sur la terrine. Elle, sans le regarder, se hâtait pourtant, était en dix secondes dévêtue et allongée près d'Alzire, d'un mouvement si souple de couleuvre, qu'il retirait à peine ses souliers, quand elle disparaissait, tournant le dos, ne montrant plus que son lourd chignon.

Jamais, du reste, elle n'eut à se fâcher. Si une sorte d'obsession le faisait, malgré lui, quitter de l'œil l'instant où elle se couchait, il excitait les plaisanteries, les jeux de main dangereux. Les parents étaient là, et il gardait en outre pour elle un sentiment fait d'amitié et de rancune, qui l'empêchait de la traiter en fille qu'on désire, au milieu des abandons de leur vie devenue commune, à la toilette, aux repas, pendant le travail, sans que rien d'eux ne leur restât secret, pas même les besoins intimes. Toute la pudeur de la famille s'était réfugiée dans le lavage quotidien, auquel la jeune fille maintenant procédait seule dans la pièce du haut, tandis que les hommes se baignaient en bas, l'un après l'autre.

Et, au bout du premier mois, Etienne et Catherine semblaient déjà ne plus se voir, quand, le soir, avant d'éteindre

la chandelle, ils voyageaient déshabillés par la chambre. Elle avait cessé de se hâter, elle reprenait son habitude ancienne de nouer ses cheveux au bord de son lit, les bras en l'air, remontant sa chemise jusqu'à ses cuisses; et lui, sans pantalon, l'aidait parfois, cherchait les épingles qu'elle perdait. L'habitude était la honte d'être nu, ils trouvaient naturel d'être ainsi, car ils ne faisaient point de mal, et ce n'était pas leur faute, s'il n'y avait qu'une chambre pour tant de monde. Des troubles cependant leur revenaient, tout d'un coup, aux moments où ils ne songeaient à rien de coupable. Après ne plus avoir vu la pâleur de son corps pendant des soirées, il la revoyait brusquement toute blanche, de cette blancheur qui le soucrait d'un frisson, qui l'obligeait de se détourner, par crainte de céder à l'envie de la prendre. Elle, d'autres soirs, sans raison apparente, tombait dans un émoi pudique, fuyait, se coulait entre les draps, comme si elle avait senti les mains de ce garçon la saisir. Puis, la chandelle éteinte, ils comprénaient qu'ils ne s'endormaient pas, qu'ils songeaient l'un à l'autre, malgré leur fatigue. Cela les laissait inquiets et boudours tout le lendemain, car ils préféraient les soirs de tranquillité, où ils se mettaient à l'aise, en camarades.

Etienne ne se plaignait guère que de Jeanlin, qui dormait en chien de fusil. Alzire respirait d'un léger souffle, on

retrouvait le matin Léonore et Henri aux bras l'un de l'autre, tels qu'on les avait couchés. Dans la maison noire, il n'y avait d'autre bruit que les roulements de Maheu et de la Maheude, roulant à intervalles réguliers, comme des soufflets de forge. En somme, Étienne se trouvait mieux que chez Rasseneur, le lit n'était pas mauvais, et l'on changeait les draps une fois par mois. Il mangeait aussi de meilleure soupe, il souffrait seulement de la rareté de la viande. Mais tons en étaient là, il ne pouvait exiger, pour quarante-cinq francs de pension, d'avoir un lapin à chaque repas. Ces quarante-cinq francs aidaient la famille, on finissait par joindre les deux bouts, en laissant toujours de petites dettes en arrière; et les Maheu se montraient reconnaissants envers leur logeur, son linge était lavé, raccommodé, ses boutons recousus, ses affaires mises en ordre; enfin, il sentait autour de lui la propreté et les bons soins d'une femme.

Ce fut l'époque où Étienne entendit les idées qui bourdonnaient dans son crâne. Jusque-là, il n'avait eu que la révolte de l'instinct, au milieu de la sourde fermentation des camarades. Toutes sortes de questions confuses se posaient à lui : pourquoi la misère des uns? pourquoi la richesse des autres? pourquoi ceux-ci sous l'ailon de ceux-là, sans l'espoir de jamais prendre leur place? Et sa première étape

ment de l'Algérie, les sénateurs et députés viendront à Tunis à cette occasion.

On attend prochainement un vapeur du Lloyd autrichien avec des membres du club scientifique de Vienne.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE

Evreux, 23 mars. M. Paul Petit, candidat réactionnaire au siège de conseiller général laissé vacant par la mort de M. Raoul Duval, a été élu dans le canton de Pont-de-l'Arche (Eure) par 1,373 voix contre 1,372 données à son concurrent républicain.

UNE NOUVELLE AFFAIRE ROUSSEN

Mars, 23 mars. Une dépêche adressée au Petit Journal signale de graves événements dans la colonie de Mettray, où on aurait découvert des faits analoges à ceux de Porquerolles. Des enfants auraient été mis dans un cachot sombre, les bras attachés derrière la dos.

AUTRES TREMBLEMENTS DE TERRE

Nice, 23 mars. Les trépidations du sol continuent; elles ont déterminé des éboulements dans les montagnes et des dégâts assez considérables au fort de Barbonnet, près de Sospel.

A Diano Marina, il ne se passe pas de jour sans qu'on ressentie une nouvelle secousse. La population est terrifiée et elle souffre autant de la faim que du froid et de la pluie.

Dépêches de l'Étranger

EXPÉDITION DU SULTAN DU MAROC

Tanger, 23 mars. Des officiers français, au service du Maroc, sont partis pour la ville de Maroc où le sultan prépare une grande expédition. Le sultan ira à Fez, puis à Tanger; il essaiera ensuite de traverser le Rif pour visiter Oudja et la frontière algérienne.

LES SOCIALISTES DE BIRMINGHAM

Birmingham, 23 mars. La reine Victoria devant se rendre dans les premiers jours du mois de mai à Birmingham, les socialistes de cette ville ont tenu, dimanche dernier, plusieurs réunions pour protester contre les frais que va s'imposer la municipalité pour illuminations, pavements et autres démonstrations officielles à l'occasion de la visite royale.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE A LISBONNE

Lisbonne, 23 mars. On parle d'établir à Lisbonne une chambre syndicale du commerce français. La présidence d'honneur sera attribuée à M. Billot, ministre de France au Portugal.

LA SANTÉ DE M. CLEVELAND

New-York, 23 mars. Il est inexact que la santé de M. Cleveland inspire des inquiétudes.

LES RUSSÉS A CABOUL

Caboul, 23 mars. Des espions russes circulent ouvertement dans l'Afghanistan. L'émir a adressé aux tribus une circulaire dénonçant le tzar comme un tyran et ajoutant que les troupes russes avançant quotidiennement, il est nécessaire de prendre des mesures pour arrêter leur marche.

LE NOUVEAU NONCE A PARIS

Rome, 23 mars. On parle de la nomination de Mgr Ferrata, nonce à Bruxelles, comme nonce à Paris.

ASSURANCES PACIFIQUES

Berlin, 23 mars. Selon le Tagblatt, le prince de Bismarck a déclaré au prince impérial d'Autriche que la paix est complètement assurée et qu'il n'existe aucune cause d'inquiétude ni en Orient ni en Occident.

DON CARLOS EN ESPAGNE

Madrid, 23 mars. Le bruit court que le steamer sur lequel don Carlos s'était embarqué, a été contraint par la Corogne, de chercher un refuge à la Corogne, où le prétendant aurait débarqué incognito.

DISCOURS DE M. CAMACHO

Madrid, 23 mars. M. Camacho a prononcé hier au Sénat un violent discours contre le ministre des finances. Il a blâmé vivement l'impôt sur la rente qui constitue un mauvais précédent, et il a attaqué le projet de fermage de la région des tabacs, lequel néanmoins a été adopté par 111 voix contre 85. Les conservateurs et les réformistes ont voté contre; il y a eu beaucoup d'absentions.

LES TROUBLES DE TUNIS

Tunis, 23 mars. Treize autres manifestants arrêtés, ont été condamnés à des peines variant de dix jours à un mois de prison. L'un d'eux a été acquitté.

L'Anniversaire de l'empereur Guillaume

Berlin, 23 mars. Une salve de 101 coups de canon a été tirée sur la Kenigplatz. Les princes de Bismarck et le feld-maréchal de Moltke sont allés féliciter l'empereur. En allant et en revenant, ils ont été l'objet d'ovations enthousiastes.

vié serait assez longue pour assurer la prospérité de la patrie allemande.

L'empereur et l'impératrice ont été salués à leur sortie par les hourrahs frénétiques de la foule. L'empereur a assisté ensuite à la fête donnée dans la salle Blanche du château. Il s'est retiré à onze heures et demie.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Sofia, 23 mars. M. Stoïloff a quitté Constantinople. M. Radoslavoff a remis son départ à deux ou trois jours.

MM. Nkiforoff, Tzanoff et Kissinoff sont sortis de la prison centrale pour rentrer au dépôt, où ils seront mis en liberté sous caution.

Les zankovistes ont promis à Riza-Bey de lui remettre demain par écrit leurs desiderata.

On mande de Sofia, au Times: « M. Papazoglof vient d'être remis en liberté sous caution, s'élevant à 200,000 florins ».

On sait que cette personne avait été arrêtée dernièrement parce qu'on avait découvert qu'elle était venue en Bulgarie pour fomenter une révolution en faveur de la Russie.

LA TRIPLE ALLIANCE

Buda-Pesth, 23 mars. M. Helfy, député à la Chambre hongroise, a interpellé le gouvernement sur le traité d'alliance conclu entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

M. Tisza, président du conseil, a répondu immédiatement, mais il n'a guère fait de révélations sur la teneur du traité; il ne ressort même pas de ses déclarations qu'un tel traité existe, car il s'est borné à affirmer que la politique de la monarchie austro-hongroise vis-à-vis de toutes les puissances avait pour unique but le maintien de la paix, tout en sauvegardant les intérêts de la monarchie.

Les paroles de M. Tisza pouvaient tout aussi bien se rapporter à l'alliance des trois empires qu'à l'alliance de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie.

M. Tisza a encore ajouté que, depuis le vote des crédits par les députations, l'espoir du maintien de la paix s'était considérablement augmenté, mais qu'en tout cas, grâce aux sacrifices faits, l'armée austro-hongroise était prête pour n'importe quelle éventualité.

UN PRÉTENDU ESPION FRANÇAIS

Stuttgart, 23 mars. Voici la vérité au sujet d'un prétendu espion français arrêté en Allemagne.

Les sentinelles du bastion Wilhelmshurg aperçurent tout près du glacis, un croit qu'il étudiait les fortifications et qu'il prend des notes.

Aussitôt l'alarme est donnée. Une patrouille s'empare du promeneur suspect, qui est fouillé et soumis à mille questions. Le bruit se répand que l'on venait d'arrêter un espion français.

Par un hasard, un capitaine vient au poste et reconnaît dans le prisonnier un de ses amis, Charles Hellmann, chanteur au premier théâtre d'Ulm. Cet artiste est né à Presbourg.

Le prisonnier fut aussitôt relâché. On constata que, dans sa promenade auprès du glacis, l'artiste étudiait tout simplement sa partie de basse dans la Dame blanche.

Les Italiens à Massaouah

Rome, 23 mars. M. de Robilant, ministre des affaires étrangères, a adressé au général Gené le télégramme suivant :

Voici la vérité au sujet d'un prétendu espion français arrêté en Allemagne.

Les concessions faites par vous à Ras-Alula en lui envoyant des fusils (dont nous ignorons encore le nombre), qui avaient été saisis par la douane et l'extradition des réfugiés indigènes qu'il aurait, assure-t-on, fait exécuter, ne sont pas compatibles avec votre dignité, ces concessions sont gravement nuisibles à tous nos intérêts.

Je veux admettre que cela ait été fait sous l'empire de circonstances que j'ignore, en raison surtout du laconisme de vos dépêches. Mais il faut que vous vous arrêtiez immédiatement sur le chemin où vous êtes entré.

Dorénavant, vous laisserez donc sans réponse toute communication de Ras-Alula relative à M. Savoiron. Limitez-vous à ne pas le provoquer jusqu'à ce que vous ayez des instructions de la faire. Mais si l'occasion se présente, faites-lui comprendre qu'il pourra faire tout ce qu'il voudra de M. Savoiron, sauf à subir les conséquences de ses actes, mais que cela ne nous empêchera pas de faire tout ce que nous croirons nécessaire pour notre dignité et pour nos intérêts.

Je vous renouvelle l'ordre d'établir et de notifier aux habitants le blocus effectif de la côte de Hanfla et des côtes voisines, dans le but surtout d'empêcher tout passage d'armes.

Le Capitain Frocassa annonce que le ministre de la guerre a ordonné au général Gené de remettre immédiatement le commandement en chef des garnisons de la mer Rouge au capitaine Griffo jusqu'à l'arrivée du général Saletta.

Selon le Popolo romano, dans le conseil des ministres d'hier auraient été discutées et prises de nouvelles et très importantes mesures au sujet de l'Afrique.

LES ITALIENS A MASSAOUAH

Rome, 23 mars. D'après la Gazzetta, de nouvelles troupes seraient prochainement expédiées en Afrique.

Cette décision aurait été prise dans le conseil des ministres tenu hier.

Rome, 23 mars. Les journaux italiens mènent une campagne très vive contre le général Gené.

Les journaux italiens déclarent que cet abandon est une tache à l'honneur du pays.

Les partisans du général Gené affirment qu'il n'a agi que conformément aux ordres qui lui avaient été envoyés de Rome.

Le Caire, 23 mars. Les avis de Massaouah disent qu'il serait question de la réoccupation imminente de Saati.

Le négus a quitté Mekalle pour se rapprocher d'Adoua et d'Amara.

LA CARTE DE TUNISIE

Tunis, 23 mars. La mission topographique chargée de la carte de Tunisie est arrivée par le courrier; elle est composée d'un chef de bataillon, un capitaine, six lieutenants. Elle va opérer entre Tunis et la frontière algérienne, et rentrera en France en juin, c'est-à-dire avant les chaleurs.

CENT DOUZE TRAINEAUX SUR UN GLACIS

Saint-Petersbourg, 23 mars. Un convoi de 127 traineaux conduits par des paysans de la bourgade de Kije (district de Pétersbourg), a pris la route directe vers le chef-lieu de la province, à travers le lac Onéga, couvert de glace.

Le trajet était de 40 verstes; après en avoir fait 28, les conducteurs du convoi se trouvent en face d'une énorme crevasse qui allait en s'élargissant toujours dans la direction du centre du lac.

Quinze conducteurs retournèrent immédiatement avec leurs traineaux à Kije, mais les 112 autres se décidèrent à longer le bord de la crevasse en se dirigeant vers la côte de l'ouest, distante de 15 verstes.

Après 10 verstes de route dans cette direction, ils rencontrèrent une autre crevasse et s'aperçurent avec terreur qu'ils se trouvaient sur un gigantesque glaçon flottant, emporté au large.

Heureusement, vers le soir, la direction du vent ayant changé, leur glaçon se trouva accoté à un autre qui forma une espèce de pont et leur permit d'arriver sur la glace adhérente au rivage. Les malheureux furent sauvés ainsi d'une mort certaine et terrible après avoir passé sur leur glaçon un jour et une nuit presque entière.

LES TORPILLEURS

Le Times publie en extenso le Mémoire de Georges Hamilton, qui accompagne le projet de budget de la marine pour l'année fiscale 1887-88.

Nous croyons bon de détacher de ce mémoire la partie relative aux torpilleurs; il n'est pas, en effet, inutile de montrer l'opinion de l'amirauté anglaise sur ce genre de navires de combat, au moment surtout où nous nous préparons à faire de nouvelles expériences « torpilleurs » contre cuirassés.

On a fait en 1886-87 quelques expériences intéressantes avec les divers types de torpilleurs de 1<sup>re</sup> classe de 38 mètres, à la suite desquelles on a modifié la forme des avant et l'armement de vingt-cinq de ces bateaux.

Bien qu'on ait travaillé avec la plus grande activité, comme la nouvelle installation des tubes et des torpilles seront à la fin de l'année, les essais de ces spécimens de torpilleur des plus grandes dimensions donneront d'utiles indications sur les conditions que doit remplir un torpilleur de mer capable de naviguer de tout temps.

L'amirauté a étudié avec soin les types et dimensions des torpilleurs qui, d'après l'expérience, paraissent le mieux convenir au service à la mer ou à la défense des ports.

La pratique des torpilleurs de 1<sup>re</sup> classe pendant ces récentes évolutions a démontré que les bateaux de trente mètres et plus proposés pour le service à la mer ne pouvaient supporter la fatigue d'un service journalier.

Le manque de confort et les misères qu'endurent les équipages par les mauvais temps la perte de vitesse après une manœuvre de plusieurs heures en pleine pression, conséquence des efforts supportés par les tubes, font que les bateaux de ces dimensions ne peuvent avoir le rôle important dans les opérations maritimes que leurs partisans en proclament.

En conséquence, l'amirauté a décidé de construire pour la guerre un large des navires de plus grandes dimensions et capables d'une action offensive et défensive; ces bâtiments, du type Rattlesnake, pourront conserver pendant quelques heures la vitesse initiale du bateau-torpilleur ordinaire (le Rattlesnake de 460 tonnes a filé 19 nœuds); ils seront armés de canon à tir rapide, d'un canon de petit calibre, et on y trouvera des conditions d'existence et de protection qui leur permettront de tenir la mer.

L'amirauté a également décidé d'adopter un nouveau type de torpilleurs de seconde classe capable d'être embarqué sur les navires d'un certain déplacement, et qui remplacera les torpilleurs de 1<sup>re</sup> classe, qui sont une escadre.

Les 38 mètres seront attachés à la défense des ports militaires et des dépôts de charbon.

Comme on le voit, l'amirauté anglaise professe officiellement l'opinion que les torpilleurs de 30 à 40 mètres ne sont pas des bateaux de mer; ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent aller à la mer, mais bien qu'on ne peut compter sur eux quand on leur demande des traversées d'une certaine durée.

ECHOS JUDICIAIRES

Coup d'Assises de la Loire

MURTRE D'UN ENFANT DE ONZE ANS PAR SA MÈRE

Dès huit heures et demie, la foule envahit la partie de l'enceinte qui est réservée au public; chacun est avisé de voir cette mère démentie qui s'y est reprise à plusieurs reprises fois pour étrangler son enfant, malgré les larmes de ce dernier.

Il faut que cette femme soit folle ou qu'elle n'ait pas de cœur; car, à l'instruction, lors de l'aveu de son crime, racontant la scène de l'assassinat, elle a dit que, pendant l'opération, son fils tournait vers elle des yeux suppliants.

Cette cruauté fait frémir d'épouvante. Après la constitution du jury, le président fait lire l'acte d'accusation dont voici la teneur :

Le 4 décembre 1886, la nommée Mariette Ribeyrac, femme Vassel, ménagère, domiciliée à Saint-Marcelin, se rendit auprès du maire de cette commune et sollicita l'autorisation de faire procéder à l'inhumation de son fils Zacharie, dit Benoit, âgé de onze ans, qui disait-elle, était décédé subitement.

Son attitude ayant paru étrange à l'officier de l'état civil, un médecin fut commis pour faire les constatations prescrites par la loi; ces constatations ont établi que l'enfant avait succombé à une apoplexie provoquée par strangulation.

Mariette Ribeyrac, immédiatement arrêtée, ne tarda pas à faire connaître les circonstances dans lesquelles elle avait volontairement donné la mort à son fils.

Le 4 décembre à huit heures du matin, elle se rendit dans l'écurie où couchait le jeune Zacharie, et le fit lever, comme elle en avait l'habitude, pour l'obliger à satisfaire ses besoins.

L'enfant se recoucha ensuite et s'assoupit bientôt. Pendant ce temps l'accusée se rendit dans la cuisine, se munir d'une fiole et, s'étant approchée de son enfant, lui souleva la tête, passa la fiole autour de son cou, plus signe de ce que sa victime ne donnait.

L'agonie avait duré cinq minutes environ. La femme Vassel reconnaît avoir prémédité son crime. Elle prétend avoir donné la mort à son fils parce qu'il était faible d'esprit et incapable de gagner sa vie.

L'instruction démontre que cette allégation était inexacte.

Mariette Ribeyrac n'a pas d'antécédents judiciaires, elle a épousé en secondes noces le sieur Vassel; Zacharie Ribeyrac, sa victime était un enfant naturel né antérieurement à son premier mariage. Elle lui témoignait une profonde antipathie et le maltraitait fréquemment.

L'interrogatoire est une scène d'odieuse cynisme ou plutôt de bestialité insensiblé.

Parmi les témoins, la déposition de M. le docteur Rigodon produit grande sensation, quand il dit que la position du cadavre et du visage indiquaient que l'enfant regardait sa mère en mourant, et qu'il n'a pas dû se débattre.

Après un réquisitoire serré et une brillante plaidoirie, le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question d'assassinat et négatif sur celle de la préméditation; il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée.

La cour condamne la femme Vassel à dix ans de réclusion.

LE TRIPLE ASSASSINAT de la rue MONTAIGNE

L'Enquête à Paris

Pranzini avait laissé chez Marie Regnauld une carte de visite, qui avait été retrouvée au cours des constatations. Cette carte portait l'adresse : 11 bis, boulevard Malesherbes. Elle fut confiée à l'agent de sûreté Jaumes, avec mission de rechercher Pranzini. L'agent se rendit à l'adresse indiquée et découvrit que Pranzini se trouvait en relation d'affaires avec un petit magasin de tabac et de curiosités, et loge dans l'immeuble des échantiers et appartements garnis.

Voici ce qu'elle a déclaré dans ses divers entretiens avec les magistrats :

« Pranzini n'a jamais demeuré chez moi; j'ignore même quelle était son adresse, mais je puis affirmer qu'il habitait Paris depuis un certain nombre d'années et d'une façon permanente ou en tout cas sans faire de longues absences. Je le voyais fréquemment; sa connaissance de l'édifice et de l'angle lui permettait de traiter des affaires de compte à demi avec moi, lorsqu'il s'agissait de clients étrangers. Il était même chargé d'une partie de ma correspondance, par exemple pour des amateurs américains qui habitaient Chicago. Sans faire des dépenses exagérées Pranzini a toujours paru posséder une certaine aisance. Il était toujours vêtu très correctement, il était très soigné de sa personne, et même tirait une certaine vanité de ses manières, très jolies et qu'il montrait avec affectation. Il avait l'extérieur et les manières d'un homme affable et bien élevé. Pranzini ne m'avait jamais parlé de ses relations avec Mlle Regnauld.

« Le vendredi qui a suivi l'assassinat, il vint me trouver dans la matinée. Il tenait à la main un journal rendant compte du crime et paraissait très ému. Il me dit alors qu'il connaissait Mlle Regnauld et qu'il craignait, si l'on retrouvait chez elle des lettres de lui, d'avoir à comparaître en justice. Il me quitta après cette conversation, et depuis je ne l'ai plus revu. J'ai peine à croire que ce garçon d'un naturel très doux, se soit rendu coupable d'un crime aussi affreux.

Mme Dagenne a été ce matin, dans un entretien avec M. Taylor, que le signalement de l'individu arrêté à Marseille ne lui paraît pas être absolument celui de Pranzini. Voici comment elle décrit celui-ci : trentaine ans environ, de taille moyenne, gros, les cheveux blond cendré avec une raie soignée, la barbe châtain beaucoup plus foncée que les cheveux, courte et avec des poils clairsemés. Mme Dagenne déclare, en outre, n'avoir jamais vu de bijoux en la possession de Pranzini.

Pranzini et Geissler

Le signalement de Gaston Geissler, recueilli très exactement par la congrégation de la rue Montaigne et par l'hôtelier de la rue de Saint-Quentin, est typique. Nous l'avons déjà reproduit.

Il m. 70 de taille, cheveux noirs, monstres noirs, teint basané, vêtu d'un complet noir, et coiffé d'un chapeau rond lentre noir.

Or, les boutons de manchettes et la ceinture du pantalon, retrouvés dans la chambre du crime, portaient bien les initiales G. G.

Geissler, comme Pranzini, a voyagé et habite Constantinople.

La police parisienne à Marseille

Marseille 7 h. 23. MM. Goron, sous-chef de la sûreté et Jaume, premier agent, sont arrivés ce matin à Marseille. Ils ont assisté à la confrontation de Pranzini avec tous les témoins.

Pranzini persiste à nier sa culpabilité dans le crime de la rue Montaigne.

Pranzini et Geissler

Il paraît maintenant établi que Pranzini et Geissler se sont connus à Constantinople, alors que ce dernier était l'amant de Marie Regnauld.

Gaston Geissler, qui connaissait Paris depuis vingt ans et y avait pratiqué tous les métiers, y avait exercé, et le point est ca-

pital, celui de garçon boucher.

Il a dû connaître Pranzini et le présenter à Marie Regnauld, car, dans le dépouillement des lettres et papiers trouvés chez Marie Regnauld, il y avait sur une carte de visite et une lettre de Pranzini « employé de commerce, 40, rue des Martyrs, et 4, boulevard Malesherbes ».

Un brigadier de la sûreté avait été chargé de s'informer des faits et gestes de ce Pranzini. Qu'est devenu Gaston Geissler ? On se demande, — pour le cas où le crime aurait été commis par lui et Pranzini, — si ce dernier ne l'aurait pas assassiné.

Chez le bijoutier

Dimanche matin, Pranzini se rendit chez un bijoutier de la rue Saint-Ferréol et marchand d'une montre savonnette qu'il payait 40 francs.

Il demanda si on pourrait la faire dorer et sur la réponse qu'il faudrait deux jours, il déclara n'avoir pas le temps. Tant que dura son séjour dans le magasin, il allait et venait d'un bout à l'autre avec une allure étrange. Il réduisit en petits morceaux une montre qu'on lui fit au nom de Jeffrey.

M. Court, commissaire de police, a trouvé au violon un pince-nez, deux poignets et un porte-cigariettes ayant appartenu à Pranzini.

Charge accablante

Les bijoux saisis sur Pranzini sont arrivés aujourd'hui au parquet de Paris et ont été reconnus par les témoins comme appartenant à Marie Regnauld, la montre surtout. Une déposition qui ne laisse aucun doute à cet égard est celle de l'horloger nommé de Marie Montaigne, dans la maison même de Marie Regnauld. Cet horloger avait réparé la montre quelques jours avant le crime et avait inscrit sur le boîtier intérieur les numéros d'ordre qu'il avait conservés sur un registre, suivant l'habitude.

Or ces numéros ont été retrouvés sur le boîtier de la montre retrouvée à Marseille.

Cette montre, à la forme d'un cœur. D'un côté se trouve un cadran en or uni. De l'autre côté se trouvent des ornements en émail bleu bordés d'émail noir et au milieu, un entrelacs en brillants. Les boucles d'oreilles à turquoises n'ont pas été reconnues avec autant d'assurance par les témoins. Quelques-uns cependant déclarent les avoir vues en possession de Marie Regnauld mais qu'elle ne les portait plus depuis longtemps.

Pranzini est coupable !

De tous les faits qui ont été produits jusqu'ici à l'enquête est née dans l'esprit des magistrats qui instruisent l'affaire, la conviction que Pranzini est coupable.

En dépit de toutes les dénégations de l'inculpé, M. Goron, sous-chef de la sûreté, est persuadé qu'il a dû participer au crime ou du moins qu'il sait comment le crime a été accompli.

Nouveaux Témoignages

Marseille, 12 h. 5. Pranzini a été interrogé de nouveau cette après-midi. De l'enquête, il résulte que Pranzini aurait reçu dimanche une lettre chargée qui contenait certainement une valeur importante puisque l'affranchissement était supérieur à cinq francs. Confronté avec le facteur de la poste, Pranzini reconnaît avoir reçu la lettre, mais déclare qu'il l'a jetée, parce qu'elle ne contenait aucune valeur.

La maîtresse de Pranzini

Paris, 9 h. 50. Mme Sabatier, maîtresse de Pranzini, a été remise en liberté, son honorabilité ayant été reconnue.

LA RÉGION

Accident du P.-L.-M.

Le rapide venant de Paris et qui doit arriver à Lyon à cinq heures quarante quatre a subi un retard de une heure huit minutes, par suite de l'encombrement de la voie par un train de marchandises qui venait de dévaler à deux kilomètres de la gare de Givors. M. Jules Ferry était dans un des compartiments de premières au moment de l'arrêt subit du train.

Il a été réveillé en sursaut et n'a pu dissimuler une très vive émotion. Peut-être à ce moment-là rêvait-il de Pavillons Noirs.

LOIRE

Saint-Etienne. — Rente des Travailleurs. — Mardi à deux heures, rue de la Loire, en face du Palais de Justice. On a découvert le cadavre déjà tombé en décomposition d'une vieille femme de quatre-vingts ans. Elle paraît avoir succombé à la faim.

Morsure. — Vers la même heure place Notre-Dame, un passant établi cordonnier, rue Notre-Dame, a été mordu par un cheval. Le blessé a dû être conduit à l'hôpital. C'est le deuxième accident de ce genre qui arrive dans l'espace de quelques jours. Avis à qui de droit.

Revolutions. — Jeudi, rue St-Antoine, huit heures.

Vendredi, Ecoles de la rue du Coin, huit heures.

Samedi grande réunion publique dans la Salle du Prado, place Saint-Charles; la question du Lycée et les impôts sous la présidence du citoyen Boissonnet.

Conducteurs brûlés. — Le 21 courant, vers 11 heures du matin, le nommé Pierre Lucquet, âgé de 74 ans, ex-ouvrier menuisier, domicilié rue de Lyon, 14, a été renversé par une voiture de laitier qui montait la rue de Lyon. L'accident s'est produit en face de la rue Traversière. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Treille, rue de Lyon, 47, le blessé a été reconduit à son domicile. M. le docteur Couturier, qui l'a visité, estime à un mois le temps nécessaire à la guérison des contusions qu'il a reçues. On procède à une enquête pour découvrir l'auteur de cet accident qui a continué sa route à toute vitesse après avoir renversé le sieur Lucquet.

Accident de voiture. — Ce matin, à dix heures et demie, un train de tramway venait de la Terrasse, lorsque arrivé à la hauteur de la rue Bourgneuf, la machine a heurté et brisé le brancard d'un char à banc attelé à un cheval, conduit par son propriétaire.

le sieur Barailler, Benoit, âgé de trente-quatre ans, coquetier, demeurant place de l'Eglise de Montaud.

Barailler conduisait son cheval en le tenant par la bride, mais à l'arrivée du train le cheval prit peur et se jeta sur la voie du tramway.

Le mécanicien a bien arrêté son train au plus court que possible, mais il n'a pu éviter le choc.

Chambre syndicale. — Plusieurs personnes ont demandé que la chambre syndicale ferait de l'argent souscrit, versé au syndicat.

La Chambre syndicale répond qu'il sera placé à la caisse d'épargne sous le nom de comité de secours que la réunion générale des mineurs décidera si l'argent doit être versé au comité de secours de la préfecture ou s'il sera distribué par elle.

Quelle que soit la décision de cette réunion, les intéressés peuvent être certains que l'argent sera réparti avec impartialité aux syndiqués comme aux non syndiqués.

Le secrétaire, RONDET

Dimanche, 27 mars, dans la salle du Prado, place Saint-Charles, grande conférence publique organisée par la chambre syndicale des mineurs de la Loire.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 23 mars

La Bourse est bonne, mais la tendance aux réalisations commence à se faire jour. L'ensemble des ordres n'est plus unanimement à l'achat comme ces jours derniers.

La question budget est toujours là. L'Italien constamment demandé, s'élève de 98 à 98,15.

NOTES DE BOURSE

Paris, 23 mars. Les cotes de l'étranger qui viennent d'arriver sont fermes.

Les Consolidés anglais sont en hausse de 1/16. La Bourse de Paris a une bonne tenue.

Le 3 1/2, est en nouvelle avance à 81,20. On signale néanmoins quelques ventes pour Paris.

BOULEVARD

3 0/0, 90 90. — Turc, 13 70. — Extérieure, 65 7/8. — Egypte, 370 87. — Banque, 512 50.

ENTRETIENMENT CIVIL

Les funérailles de Mademoiselle Juliette Emilie BARRAL, auront lieu aujourd'hui jeudi, à 3 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile de ses parents, rue Hippolyte-Flandrin, 13, près de la Martinière, pour se rendre au cimetière de la Croix-Rousses.

Dernières Dépêches

Par fil spécial de la Tribune. ASSASSINAT ET SUICIDE. Paris, 23 mars.

Ce matin, un concierge nommé Wismayer, demeurant rue de la Bienfaisance, a étranglé sa belle-sœur avec laquelle il entretenait des relations adultères et qui voulait le quitter.

Le meurtrier est allé ensuite se pendre dans la cave de la maison. LE CRIME DE LA RUE MONTAIGNE. Marseille, 10 h. 5.

MM. Goron, sous-chef, et Jaume, inspecteur de la sûreté, sont arrivés à Marseille. De l'enquête minutieuse à laquelle ils se sont livrés, il résulte, malgré les dénégations de Franzini, qu'il a dû participer au crime, de complicité avec Geissler, qu'il a connu à Constantinople, lorsque ce dernier était l'amant de la fille Regnaud.

CONVOCACTION D'ÉLECTEURS. Paris, 24 mars, 12 h. 40 m. Le Journal officiel publiera demain un décret convoquant les électeurs du canton de St-Symphorien-d'Ozon (Isère), pour le 10 avril prochain, à l'effet d'élire un représentant au Conseil général en remplacement de M. Buyat, décédé.

LA CRISE ITALIENNE. Rome, 24 mars 12 h. 50. Les ministres ont remis leurs portefeuilles à M. Depretis, pour lui permettre de constituer une majorité sur de nouvelles bases.

M. Crispi avait accepté le portefeuille de l'intérieur, mais M. Zanardelli a refusé son acceptation à celle de M. Cairoli, les négociations ont été rompues.

LE CLERGE EN IRLANDE. Dublin, 24 mars, 12 h. 15 m. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le prêtre Ryn qui a refusé de comparaître pour témoigner dans un procès entre tenanciers et propriétaires.

LA LOI ÉCCLÉSIASTIQUE EN ALLEMAGNE. Berlin, 12 h. 5. La Chambre des seigneurs a commencé la discussion de la loi ecclésiastique.

M. de Bismarck a prononcé un discours pour soutenir le projet. Il a déclaré qu'il n'avait jamais songé à lutter indéfiniment contre le Vatican. Il ignore si le projet de loi actuelle amènera la paix, car les chefs du parti du centre se sont mis en opposition avec le Pape. Mais si le Pape et l'Empereur sont d'accord, M. Windthorst et le centre ne sont plus à craindre.

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE EN HOLLANDE. La Haye, 12 h. 55. La seconde Chambre a adopté un article étendant le droit électoral aux hollandais majeurs remplissant certaines conditions de cens et de capacité.

Le suffrage universel a été repoussé. POURSUITES CONTRE LES SOCIALISTES BELGES. Bruxelles, 11 h. 18 s. Le parquet de Bruxelles a ordonné

des poursuites contre les principaux membres du parti socialiste qui ont pris la parole dans les derniers meetings tenus par des conscrits.

ÉVASIONS DE LAMBESSA

Alger, 10 h. 29 s. Les nommés Eugène Baiclot et Joseph-François Gagnereau, détenus à la maison centrale de Lambessa qui avaient été envoyés sur chantiers se sont évadés.

LA GRÈVE DE VICOIGNE

Lille, 10 h. 75 s. Tous les ouvriers de Vicoigne, au nombre de 550 environ, sont en grève.

COMMUNICATIONS SYNDICALES

Fédération des chambres syndicales lyonnaises. — Les syndicats lyonnais, fédérés ou non, qui voudront appuyer la pétition à adresser au ministre du commerce concernant la protestation des mesures prises et les attaques dirigées contre l'existence des syndicats, sont priés de venir apposer leur sceau syndical, au siège, avenue de Saxo, 140, le vendredi 25 mars, de 8 heures à 10 heures du soir. La commission désignée à cet effet devant l'expédier aussitôt. Les syndicats sont priés d'être exacts.

La Laborieuse. — La société la Laborieuse poursuit avec une remarquable ténacité l'œuvre philanthropique à laquelle elle s'est consacrée pour la moralité des jeunes gens. Cette œuvre a pour but de procurer à la jeunesse des distractions pendant son apprentissage d'améliorer son sort, de lui commencer son éducation militaire, et un mot d'arracher l'enfant à la jeunesse et à l'influence ecclésiastique. Pour mettre cette œuvre en pratique, la commission a l'intention de faire appel à la générosité démocratique par une souscription générale et de provoquer, fêtes et cavalcades historiques qui puissent, par leurs produits, créer au plus tôt l'établissement de cette œuvre.

Les parents qui désirent que leurs enfants fassent partie du patronage des Ouvriers, peuvent les faire inscrire au siège social, rue de Chartres, 13.

Ordre du jour : 1° Renouvellement du bureau définitif ; 2° Communications diverses. Toute absence non motivée sera passible d'une amende.

Tisseurs de velours unis (ville et campagne). — Le Syndicat informe les ouvriers que une lettre a été envoyée à M. le ministre du commerce, lui donnant les résultats des démarches qu'a faites M. le préfet auprès des fabricants ; et une pétition signée, par toutes les chambres syndicales de Lyon, demandant la mise à l'ordre du jour, avant les vacances de Pâques, de la loi sur l'arbitraire.

La corporation est en droit d'attendre de cette démarche les meilleurs et les plus prompts résultats.

Grève de la Guimpe lyonnaise. — Le syndicat professionnel des ouvriers et ouvrières guimpiers de Lyon et de la banlieue invite tous les adhérents (hommes et femmes), à une grande réunion privée, à 8 heures du soir, samedi 25 mars, au siège social, rue Coustou, café Goyat.

Ordre du jour : 1° Violation de la loi sur le syndicat ; 2° Pétition au ministre du commerce et de l'industrie ; 3° Distribution de la lettre au ministre ; 4° Réunion privée qui aura lieu le dimanche 3 avril, des syndicats lyonnais ; 4° Questions diverses ; 5° Question de la grève, maison Dutel, pour le syndicat.

Marque municipale des Tisseurs lyonnais. — Commission de contrôle. — La commission de la marque se réunira aujourd'hui jeudi à 4 heures du soir sous la présidence de M. le maire de Lyon, au Palais de la Bourse, salle de conseil des Prud'hommes.

Chambre syndicale des Chevriers, Maroquiniers et Mégissiers de Lyon. — La corporation réunie en assemblée générale, hier au soir, a décidé le maintien énergique de la grève Roehier ; en outre, la corporation toute entière proteste contre l'expulsion du citoyen Mattéi alors que rien ne justifie une pareille mesure, le passé de ce citoyen étant absolument pur ; le citoyen Mattéi devant sortir de prison lundi, il y est encore en attendant qu'il soit réintégré à la frontière comme un vulgaire malfaiteur.

Il appartient à tous les syndicats de se joindre à nous pour revendiquer hautement le droit de défendre nos salaires lorsqu'ils sont menacés par un Roehier quelconque. Grande manifestation sur les listes de souscription, samedi.

Union des tisseurs et similaires. — 297<sup>e</sup> série. — Les membres de la 297<sup>e</sup> série de la Chambre syndicale des tisseurs après avoir procédé à la liquidation de la série ont versé leur reliquat au syndicat de l'Union des Tisseurs similaires dans le but d'encourager leurs collègues à se rallier à la majorité.

Commission de Propagande. — La Commission est convoquée aujourd'hui jeudi à 8 heures du soir, au siège, rue des Capucins, 27.

Ordre du jour : Rapport de la sous-commission. Section de St-Just. — Samedi 26 courant, réunion de la commission section au Cercle des travailleurs, rue des Fossés-de-Trion, au 1<sup>er</sup>, à 8 heures du soir.

Bibliothèque d'études scientifiques et sociales des travailleurs de Lyon. — Réunion privée aujourd'hui jeudi 24 courant, à 8 heures du soir, 140, avenue de Saxo.

Ordre du jour : Hérité sociale. On recouvre les nouveaux adhérents.

GRAND GARDE-WEUBLES

Déménagements pour la province et Paris. M. CAMBRESLE, Maison de démolition, 134, boulevard de Clichy et passage des Deux-Notches, Paris, prévient le public qu'il sera à Lyon le 23 courant, à veilles fourgons étonnants, et repartira pour Paris et route le 1<sup>er</sup> avril.

S'adresser, pour les renseignements, rue Chapponnay, 11, chez M. Demargue.

Avis important. — Par un arrêté ministériel, la loterie des Journalistes républicains vient d'être autorisée à se transformer en obligations à lots.

En conséquence, les billets de l'ancienne loterie doivent tous être annulés. Nous invitons donc les porteurs de billets de la loterie des Journalistes républicains à vouloir bien les retourner sans retard à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Condorcet, Lyon, qui les changera contre des billets de la loterie Coloniale ou Nivernaise les remboursera au prix de 1 franc le billet, au gré du porteur.

Le dernier délai de remboursement est fixé au 28 mars inclusivement.

MALADIES SECRÈTES

Généraliens sans retour. Tisane sèche dépurative et Capsules Curieuses. Ph<sup>o</sup> CONDAMINE, 5, r. Stella et 48, r. Gréole, corresp.

Tarare. — Election d'un maire et d'un adjoint.

Le suffrage universel a indiqué sa volonté en donnant sa confiance aux élus de dimanche, 13 mars, et a confirmé que la protestation devait aller jusqu'au bout.

Quant aux conseillers non démissionnaires ils savent que leurs collègues arrivent avec un esprit de conciliation qui leur permettra de vivre en bonne harmonie avec les nouveaux élus.

La conduite dans le vote de dimanche, 27 courant, est toute tracée, ils doivent se soumettre à la décision du suffrage universel et reconstituer une municipalité radicale.

Mauvais plaisants. — Dans la nuit du 22 au 23, des ennemis de l'abbé Guillot ont brisé les croisées et les vitres de sa maison, située derrière l'église du Château.

Villefranche. — Conseil de révision. — Voici l'itinéraire pour le conseil de révision dans l'arrondissement de Villefranche : A Villefranche, lundi 9 mai, à 1 heure du soir.

5<sup>e</sup> arrondissement municipal de Lyon : les 77 ajournés des classes 1854 et 1855, et les 344 inscrits de la classe de 1856, mardi 10 mai, à 8 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

A Amplepuis, mercredi 11 mai, à 1 h. 1/2 soir. A Thizy, jeudi 12 mai, à 1 heure du soir. A Tarare, vendredi 13 mai, à midi-1/2.

A Anse, samedi 14 mai, à 9 heures 3/4 du matin. A Saint-Symphorien-sur-Coise, lundi 16 mai, à 11 heures 1/2 du matin.

Au Bois-d'Oingt, mercredi 18 mai, à 10 heures du matin. A Belleville, samedi 21 mai, à 9 heures 3/4 du matin.

A Beaujeu, lundi 24 mai, à 10 h. 1/2 du matin. A Monsols, mardi 24 mai, à 9 h. 7/2 du matin.

A Lamure, mercredi 25 mai, à 1 h. du soir. Les 86 ajournés des classes 1854 et 1855, et les 272 inscrits de la classe 1856, jeudi 26 mai, à l'Hôtel-de-ville de Lyon, à 8 h. du matin.

Les ajournés pour production de pièces, etc., clôture définitive de listes, mardi 28 juin, à l'Hôtel-de-ville de Lyon, à huit heures du matin.

Répétition générale de Patrie. — Tout Lyon a voulu applaudir le beau drame de Sardou, dont M. Paladelle a fait un magnifique opéra.

De très bonne heure la location était complète, quelques places qui restaient libres avant le lever du rideau ont été enlevées d'assaut.

A cette représentation la haute gorge couvoyait au fumeur et dans le péristyle les petits bourgeois et les ouvriers.

Une vraie merveille ce péristyle où la municipalité avait répandu à profusion toute la flore exotique qui forme le trésor de notre jardin botanique et de nos serres.

Mais ce qu'il fallait voir c'était la salle illuminée à giorno et faisant un cadre superbe à une foule de jolies femmes dont les élégantes toilettes de bal, les fleurs et les diamants transformaient cette répétition générale en une véritable soirée de gala.

Ces cinq actes ont été un long triomphe pour le compositeur et les artistes, et grâce à Patrie, l'année directoriale de M. Campocasso qui n'avait été jusqu'ici qu'un lamentable suite de représentations désastreuses s'achève dans une apothéose.

A la fin du quatrième acte le public a appelé M. Paladille qui se trouvait dans la loge directoriale avec M. Campocasso.

L'auteur de Patrie pénétrant alors dans la loge du maire s'est penché et a salué la salle qui croulait sous les bravos.

Voici le chiffre de la recette : 10.708 francs. Il est d'une éloquence qui nous dispense de rien ajouter.

Grand-Théâtre. — Jeudi 24 mars, représentation populaire à moitié prix. Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, par E. Labiche et Delacour, musique de François Bazin.

Les Rendez-vous Bourgeois, opérette-comique en 1 acte. Bureaux, 7 h. Rideau, 7 h. 1/2.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi et demain vendredi, deux dernières représentations de la Comtesse Sarah. Samedi, Nos Amis et le Supplice d'un homme.

Dimanche, matinée à 1 h. 1/2. A l'Opéra : Dardan et Durand, de MM. Ordonnot et Vialbregne, le grand succès du Palais-Royal.

Jeudi 24 mars, la Comtesse Sarah. Bureaux, 7 h. 3/4. Rideau, 8 h. 1/4.

Théâtre-Bellecour (directeur, E. Simon). — Aujourd'hui jeudi 24 mars, une seule représentation de Chamille, comédie en cinq actes de M. Octave Feuillet.

M. Coenlin aime jouer le rôle de Chamille qui a été créé à Paris. Mlle Marie Kolb jouera Sophie.

Demain vendredi 25 mars, une seule représentation de Don César de Bazan. M. Coquelin jouera Don César.

Musique d'infanterie d'Anterie, programme du 24 mars. — 1<sup>er</sup> Ludovic, ouvert. — 2<sup>e</sup> Bress d'Halie, St-Bellini. — 3<sup>e</sup> Fantaisie pour clarinette, Bouquet. — 4<sup>e</sup> Fantaisie hautbois, Varinon. — 5<sup>e</sup> Robert-le-Diable, Meyerber. Bellecour de 3 à 4 h.

LE TIRAGE DU FONCIER

Voici les résultats des du dernier tirage du Crédit Foncier : Foncières 1853 : Le numéro 119,678 gagne 100,000 francs.

Le numéro 184,552 gagne 50,000 fr. Le numéro 88,795 gagne 20,000 fr. Foncières 1855 : Le numéro 1,311 gagne, dans les quarante séries, 100,000 fr. ; dans le 31<sup>er</sup>, 30,000 ; dans la 2<sup>e</sup>, 5,000 ; dans les 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séries, 1,000 fr. dans chacune des trente autres.

Communes 1860. — Le n<sup>o</sup> 169,291 gagne 100,000 fr. Les n<sup>os</sup> 18,104, 28,336, 88,782, 96,921 gagnent chacun 10,000 fr. Communes 1875. — Le n<sup>o</sup> 314,630 gagne 100,000 fr. Le n<sup>o</sup> 209,073 gagne 30,000 fr. Les n<sup>os</sup> 61,686, 133,650, 142,543 et 204,071 gagnent chacun 10,000 fr. Les n<sup>os</sup> 24,998, 211,944, 216,580, 227,871, 236,193, 256,157, 293,194, 337,409, 397,452 et 398,855 gagnent chacun 3,000 fr.

moment où elle traversait la montée Bonafons.

Le docteur Bertrand survint juste au moment psychologique pour produire les soins de son art. Poupard et maman furent placés dans un fiacre, requis à cet effet, et accompagnés à l'Hospice de la Charité.

Portefeuille perdu. — M<sup>me</sup> Janningros a déclaré, hier, au poste du Mont-é-Piété, qu'elle venait de perdre un portefeuille contenant plusieurs reconnaissances du Mont-é-Piété et des billets à ordre représentant une valeur de 5,000 francs environ.

Un évadé. — Bourgeois, n'avez pas peur ! Il s'agit simplement d'un évadé du pénitencier de Brignais, un jeune gars de 13 ans, qui a été arrêté hier, vers deux heures du matin, se promenant philosophiquement dans un des quartiers excentriques de notre ville.

Les agents ont pris leur courage à deux mains et ont réintégré ce dangereux évadé à sa maison de correction. Bourgeois, agitez en paix !

Chignon et ciseaux. — Des ciseaux au chignon il y a l'épaisseur d'un cheveu. C'est ce cheveu qui une coiffeuse de la rue de Marseille voulait couper hier, à une boulangère, sa voisine, dans son élan-furieux la mégère fit à la mitronne une assez grave blessure près de l'œil droit.

Grand rassemblement suivi de procès-verbal. La correctionnelle sera gaie le jour ou le procès viendra devant nos graves magistrats.

Accident de la rue. — M. Philibert Moutet, commissionnaire, demeurant rue de Sully, 72, a été pris, hier, d'un accès subit d'étourdissement au moment où il tournait l'angle du cours Morand et de l'Avenue de Noailles.

Dans sa chute, Moutet porta la tête lourdement sur le bord du trottoir. Relevé par un gardien de la paix, ce malheureux a été conduit avec beaucoup de ménagements, à la pharmacie Grange, où des soins empressés l'ont été donnés.

Pardessus trouvé. Un gardien de la paix a trouvé sur le quai St-Antoine, un pardessus.

Ce vêtement venait d'être réclamé par son propriétaire, M. Décombe, d'Ar-sur-Ain, qui l'a retrouvé à la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Arrestations miraculeuses. — Les gardes urbains (?) étaient, hier, témoins d'une rixe entre jeunes gens qui échangeaient entre eux une riche distribution de horions, ils se jetèrent dans la mêlée et parvinrent à arrêter trois des agresseurs sur neuf.

Les vaincus de la force publique ont été conduits à la Permanence. Sergents, un bon point. Une fois n'est pas coutume.

Police des mœurs. — La police des mœurs qui était en sommeil vient de se réveiller en mettant la main sur une découverte.

En vertu de la loi du 27 mai 1835 la nommée Mathilde Passot âgée de 22 ans, couturière, demeurant... non, nous ne disons pas son adresse, contentons-nous de dire que cette pauvre fille est inscrite sur les registres de la police et qu'elle a été trouvée sur la voie publique racolant des passants. C'est pour ce délit que cette malheureuse a été incarcérée.

Les agents (je ne parle pas de ceux qui fétrent ce genre de filles), les agents des mœurs impeccables ceux qui sont incorruptibles doivent être fiers de cette capture. Et pendant ce temps les marious assomment et les voleurs volent !

Les chiens imposés. — Le nombre des chiens imposés à Lyon est de 11,876 (1<sup>re</sup> classe, 4,775 ; 2<sup>e</sup> classe, 7,101), ainsi répartis entre les six arrondissements : 1<sup>er</sup>, 1,270 ; 2<sup>e</sup>, 1,421 ; 3<sup>e</sup>, 4,209 ; 4<sup>e</sup>, 1,057 ; 5<sup>e</sup>, 1,692 ; 6<sup>e</sup>, 2,227.

Scandale ecclésiastique. — On nous signale un fait qui s'est passé, à Abigny, à l'enterrement de M<sup>me</sup> R. E... de Lyon, et qui prouve une fois de plus le sans-gêne de certains prêtres.

Le cure d'Abigny, après avoir été payé d'avance, profita du moment où l'assistante était réunie à la porte de l'église pour exiger un supplément de prix. Après un long et pénible débat, il voulut bien remplir son devoir, mais en route, il exigea que l'on prit un chemin plus court, mais où il était véritablement impossible de faire passer le corbillard, et devant la résistance des assistants, il quitta le convoi et se rendit par une autre route au cimetière où il attendit le corps.

Il y avait un moyen d'éviter ce conflit, c'était de laisser le prêtre à ses orémus.

Saïon des Indépendants. — La commission se fait un devoir de remercier publiquement tous les donateurs, et particulièrement la Société des Tisseurs du Rhône, des dons généreux que ces deux sociétés ont libéralement faits à notre œuvre.

Leur effort bienveillant est pour nous un point d'encouragement et une preuve de cordiale sympathie. Aussi, connaissant le noble cause à laquelle se sont vouées les sociétés de tir, sommes-nous heureux de pouvoir, par nos offrandes artistiques, participer avec elles au relèvement de la patrie.

Elles peuvent être assurées que le concours des artistes indépendants est acquis à leur œuvre patriotique.

Le torchon brûlé. — Oui, le torchon brûle dans l'établissement des missions étrangères, situé sur le cours Gambetta, 174.

Il n'y a plus de fraternité, frères de cette mission. C'est entre le corevolté contre... Cain s'est entant. — un Abel révolté.

Un sieur P... a fait exécuter, près des missions, étab... pulser maître militaire de son... assement un nommé Abel Ch... ouze, ancien domestique de la communauté, qui s'était furtivement introduit dans une des chambres de cette jésuiterie.

La fraternité se meurt.

mielle, par les soins de la mairie, une carte de circulation indiquant le jour et le lieu de la réunion, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin.

Art. 6. — L'élection aura lieu au scrutin individuel pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements, et au scrutin de liste pour le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toute l'étendue des arrondissements intéressés, par les soins de M. le Maire de Lyon, chargé d'en assurer l'exécution.

Lyon, le 19 mars 1887. Pour copie conforme, Le Préfet du Rhône, Le Maire de Lyon, J. CAMBON, D<sup>e</sup> GAILLON.

Division des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements municipaux en bureaux de vote

2<sup>e</sup> Arrondissement. — 2<sup>e</sup> Section. 1<sup>er</sup> Bureau (La Bourse). — Au Palais-du-Commerce, salle du Conseil des Prud'hommes. — La Saône, place d'Albon, rue des Bouquetiers, place St-Nizier, rue de la Fromagerie, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Bourse, rue du Bât-d'Arçay, rue du Rhône, rue Saint-Bonaventure, rue Gréole, rue Tupin, rue des Quatre-Chapeaux, rue Ferrandière, rue de la Monnaie jusqu'à la rue de la Préfecture, axe de la rue de la Préfecture jusqu'au pont du Palais-de-Justice, la Saône.

2<sup>e</sup> Bureau (Le Mont-de-Piété). — Au Mont-de-Piété, salle des Ventes, rue Ferrandière, 31. — Le Rhône, rue Childebert, place de St-Roch, rue Jean-de-Tournes, place de St-Jacques, rue de la Préfecture, rue de la Monnaie, rue Ferrandière, rue des Quatre-Chapeaux, rue Tupin, rue Gréole, rue Saint-Bonaventure, rue du Rhône.

3<sup>e</sup> Bureau (Hôtel-Dieu). — A l'Hôtel-Dieu, salle du Conseil. — Le Rhône, rue Childebert, place de la République, rue Jean-de-Tournes, rue de St-Jacques, rue de la Préfecture, place Belloc, rue de la Barre, le Rhône.

4<sup>e</sup> Bureau (La Charité). — A la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, rue de la Charité, 9 (Bureau central). — Place Belloc, place Levisse, rue de la Barre, le Rhône, place Gréolier, rue Sainte-Hélène, rue Victor-Hugo, place Belloc.

5<sup>e</sup> Bureau (Bellocour). — A l'Ecole maternelle, rue de la Fontaine, 21 : la Saône, rue Bellocour, place Bellocour, rue Victor-Hugo, rue de Jarente, rue Vaubecour, passage de la Voie, place Sainte-Claire, la Saône.

6<sup>e</sup> Bureau (Ainay). — A la justice de paix du 1<sup>er</sup> canton, rue St-Joseph, 54 : la Saône, place Sainte-Claire, passage de la Voie, rue Vaubecour, rue de Jarente, rue Victor-Hugo, rue Sainte-Hélène, place Gréolier, le Rhône, rue Franklin, la Saône.

7<sup>e</sup> Bureau (Montech). — A l'Ecole maternelle, rue de la Charité, 53 : la Saône, rue Franklin, le Rhône, rue Duhamel, place Perrache, axe du cours du Midi jusqu'à la Saône, le Rhône.

8<sup>e</sup> Bureau (Arsenal). — A l'Ecole maternelle, cours Charlemagne, 5 : la Saône, cours du Midi, place Perrache, rue Duhamel, le Rhône, la Saône.

3<sup>e</sup> Arrondissement. — 3<sup>e</sup> Section. 1<sup>er</sup> Bureau (La Bure). — A l'Ecole maternelle, Grand-rue de la Guillotière, 12<sup>e</sup> : rue Vaudey, rue Vaudey, place Voltaire, rue Paul-Bert, enceinte continue, rue de la Madeleine, rue Montesquieu, rue de la Saône, cours Gambetta, place Vendôme, rue Vendôme.

2<sup>e</sup> Bureau (Saint-Jovis). — A l'Ecole municipale, rue de la Vieille-Boulière, 55 : rue Sébastien-Grype, rue des Trois-Pierres, rue Croix-Rouge, rue des Passants, cours Gambetta, rue de la Saône, rue Montesquieu, rue de la Madeleine, enceinte continue, rue Sébastien-Grype.

3<sup>e</sup> Bureau (Saint-André). — A la Mairie, place du Pont, 6 (Bureau central) : le Rhône, cours Gambetta, rue des Passants, rue Croix-Jordan, rue des Trois-Pierres, rue Sébastien-Grype, enceinte continue, le Rhône.

4<sup>e</sup> Bureau (La Guillotière). — A l'Ecole maternelle, avenue de Saxe, 248 : le Rhône, rue Chapponnay, rue Vendôme, place Vendôme, cours Gambetta, le Rhône.

5<sup>e</sup> Bureau (Immaculée-Conception). — A l'Ecole maternelle, rue de la Part-Dieu, 39 : le Rhône, cours Lafayette, rue Vendôme, rue Chapponnay, le Rhône.

6<sup>e</sup> Bureau (La Part-Dieu). — A l'Ecole maternelle, rue Mazodon, 142 : Cours Lafayette, enceinte continue, rue Paul-Bert, place Voltaire, rue Vaudey, rue Vendôme, cours Lafayette.

7<sup>e</sup> Bureau (Sacré-Cœur). — A l'Ecole municipale, rue du Sacré-Cœur, 119 : Cours Lafayette, rue de la Cité, allée du Sacré-Cœur à la rue Charlet, non comprise.

8<sup>e</sup> Bureau (Montchat). — A l'Ecole municipale, place Louise : Rue Charlet, à partir du chemin des Pins, route de Génes, non compris, chemin de Villeurbanne à Vénissieux, chemin de l'Asile de Bron à la route de Grenoble non comprise.

9<sup>e</sup> Bureau (Monsplaisir). — A l'Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 21 : Rue Charlet, jusqu'au chemin des Pins, chemin des Pins jusqu'à et compris le chemin des Maisons-Neuves à Monsplaisir, à la route d'Arçay, numéros impairs.

10<sup>e</sup>

BOURSE DE PARIS

du 23 mars 1887.

Table of stock market values for Paris, including columns for 'VALEURS', 'PREMIER COURS', and 'DERNIER COURS'.

SPECTACLES ET CONCERTS

du Jeudi 24 mars 1887

Grand-Théâtre. — Rideau à 7 h. 3/4. — Le Voyage en Chine. Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol).

— Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol du pont de la Feuillée.

BOURSE DE LYON

Table of stock market values for Lyon, including 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS' and 'ET ÉTRANGERS'.

OBLIGATIONS

Table of bond values (Obligations) for various companies and governments.

CONDITION DES SOIES ET LAIRES DE LYON

Table showing the condition of silks and wools in Lyon, with columns for 'NOMBRE', 'SORTES', 'FRANC', 'CHINE', 'JAPON', 'INDIE'.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed ballots (BalLOTS PESÉS) with columns for 'NOMBRE', 'SORTES', 'POIDS'.

Grand Bazar de Lyon advertisement. Includes address '31, rue de la République et place des Cordeliers, Lyon', 'ENTRÉE LIBRE', and a list of goods for sale.

Le Franc-Maçon advertisement. Includes address '52, Rue Ferrandière, 52 - LYON' and details about the journal's content and subscription rates.

Agence de Publicité Victor Fournier advertisement. Includes address '14, Rue Confort, 14, LYON' and lists various publications and services.

Agence de Publicité V. Fournier advertisement. Includes address '14, RUE CONFORT, 14, LYON' and lists numerous journals and newspapers.

Annuaire Général du Commerce de Lyon advertisement. Includes address '14, Rue Confort, Lyon' and details about the directory's content.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise advertisement. Includes address 'Rue Ferrandière, 52, Lyon' and lists various printing services.

Flamberge au Vent! advertisement. Includes author 'E. VAUQUELIN & AYRAUD-JEGERGE' and details about the publication.

Main text of the Flamberge au Vent! advertisement, including the story of the 'Maitre Le Hardy' and the 'Gervaise'.